

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance extraordinaire du conseil tenue le 9 décembre 2019, 19 h, à la salle du conseil, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
 le conseiller monsieur Mario Bidégaré
 la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
 le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Formant quorum sous la présidence de Claude Lebel, maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Louis Desrosiers, la responsable du greffe, Valérie Draws, la responsable des communications, Sophie Ragot et le directeur des finances et trésorier adjoint, Steve Whalen, sont également présents.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Période d'intervention des membres du conseil**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Finances**
 - 4.1 Présentation du budget 2020 et du programme triennal d'immobilisations 2020 à 2022
 - 4.2 Adoption du budget 2020 et du programme triennal d'immobilisations 2020 à 2022
- 5. Période de questions**
- 6. Levée de la séance**

Ouverture de la séance

À 19 h, monsieur Claude Lebel, maire, déclare l'ouverture de la séance.

Le conseil fait mention au procès-verbal que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance et ce, dans les délais prescrits par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

Le maire constate également qu'il y a quorum pour la séance.

Période d'intervention des membres du conseil

Aucune intervention des membres du conseil

Rés. : 408-19

Adoption de l'ordre du jour

Le conseil procède à l'adoption de l'ordre du jour.

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-
trésorier

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 4

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Finances

Présentation du budget 2020 et du programme triennal d'immobilisations 2020 à 2022

Le maire, monsieur Claude Lebel, procède à la présentation du budget de l'année 2020 et du programme triennal d'immobilisations 2020 à 2022.

Période de questions

Le maire invite les personnes présentes à se présenter au micro pour poser leurs questions.

La période de questions débute à 19 h 20 et se termine à 19 h 46.

Le conseil procède par la suite à l'adoption du budget 2020 et du programme triennal d'immobilisations en deux temps.

Rés. : 409-19

Adoption du budget 2020

Considérant l'article 954 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Stéphane Fontaine. Il est résolu que le budget de la Municipalité pour l'année 2020, de 15 084 151 \$, soit accepté et adopté tel que présenté.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 4

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

(S)
Initiales du maire

(S)
Initiales du secrétaire-
trésorier

Rés. : 410-19

Adoption du programme triennal d'immobilisations 2020 à 2022

Considérant l'article 953.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Mario Bidégaré. Il est résolu d'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2020 à 2022 tel que présenté.

Le programme triennal d'immobilisations se résume comme suit :

2020	5 623 000 \$
2021	11 468 236 \$
2022	6 682 236 \$

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 4
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 411-19

Levée de la séance

À 19 h 48, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent et résolu que la séance soit levée.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 4
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

(S)

Claude Lebel, maire

Je, Claude Lebel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

Selon l'article 161 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), « *Le chef du conseil ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter,*

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-
trésorier

mais n'est pas tenu de le faire. » Le maire, lors des séances du conseil municipal, n'exerce pas son droit de vote lorsque les résolutions sont indiquées « *adoptées à l'unanimité* ».

(S)

Louis Desrosiers, directeur général et
secrétaire-trésorier